



Le 14 septembre 2020

M. Guy Benedetti, directeur général

Ville de Rosemère
Hôtel de ville de Rosemère
100, rue Charbonneau
Rosemère (Québec) J7A 3W1

Objet : Lots 3 004 481, 3 350 139 et emprise non cadastrée de la rivière aux Chiens.

Monsieur Benedetti,

La présente fait suite à votre demande à l'égard de la propriété mentionnée sous rubrique et connue comme étant l'ancien site du club de golf de Rosemère.

Suite à l'autorisation de Me Steve Cadrin, je suis autorisé à vous transmettre les informations suivantes.

Description sommaire :

La propriété

La propriété de l'ancien site du club de golf Rosemère possède une superficie totale de 613 499,8 mètres carrés.

Sa ligne avant (frontage) est de 1 082,08 mètres en bordure du boulevard Labelle par une profondeur maximale de \pm 480 mètres.

La propriété possède également un frontage de 218,6 mètres en bordure de l'autoroute 640, toutefois, aucun accès véhiculaire n'est autorisé sur ce chemin.

Le zonage :

La propriété est distribuée selon quatre zones distinctes :

C-154, C-157, H-155, H-156, P39



Estimation de l'indemnité dans le cadre d'un projet d'acquisition total :

Selon les analyses effectuées, j'ai estimé en date du 26 août 2020 qu'un projet d'acquisition, par procédures d'expropriation par la Ville de Rosemère, de la totalité de la propriété d'une superficie de 613 499,8 mètres carrés représente une indemnité potentielle de **CENT VINGT-SIX MILLIONS DE DOLLARS (126 000 000 \$)** pour les propriétaires.

En espérant le tout à votre entière satisfaction, nous demeurons à votre disposition pour tout renseignement additionnel.



Alain Dubé B.A.A.
Évaluateur agréé

c. c. Me Steve Cadrin, avocat, DHC avocats